

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 27

en exercice : 24

ayant pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 13 septembre 2019

Date d'affichage : 13 septembre 2019

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-217702380-20190920-2019_060-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE

Katiana REBEL a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-060 : CESSIION DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS : LOTISSEMENT LE CLOS DE LA FOIRE

Monsieur le maire explique que l'opération projetée a pour but de classer dans le domaine public les parcelles ZI 259 – 266 – 267 – 275 – 281 – 284 représentant une superficie totale de 2983m², en vue de céder à la commune la voirie, les réseaux divers et autres.

Considérant que tous les propriétaires du lotissement ont donné leur accord pour la cession,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de dessertes ou de circulation assurées par la voie

Considérant que la commune en reprenant la voirie et les réseaux en assurera l'entretien

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE l'achat des parcelles ZI 259-266-267-275-281-284 d'une superficie de 2983 m² à l'euro symbolique,
ACCEPTE :

- de déclasser du domaine privé, la voie privée cadastrée ZI 259-267-275-281-284 (2967 m²), rue Gombert Alexandre Réthoré du lotissement le clos de la Foire, pour 247 mètres linéaires
- de déclasser du domaine privé, la parcelle ZI 266 (16m²) recevant le poste de transformation ENEDIS,
- de reclasser dans le domaine public communal, la voie cadastrée ZI 259-267-275-281-284 (2967 m²), rue Gombert Alexandre Réthoré du lotissement le clos de la Foire,
- de reclasser du domaine public communal, la parcelle ZI 266 (16m²) recevant le poste de transformation ENEDIS,
- de prendre l'éclairage public et l'ensemble des réseaux

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés afférents

PRÉCISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 24 septembre 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

